



## Transport des enfants certificat médical

Par **alicia**, le **30/03/2012** à **23:35**

Bonjour,

J'ai le droit de garde de mon enfant. Mon ex mari réside à 120 km de mon domicile. Il a un droit de garde les 1,3 et 5 we et la moitié des vacances scolaires.

Mon ex mari a fait une requête afin que je prenne en charge les transports le retour seulement. Mon état de santé ne me permet pas de faire de la voiture (trajets trop longs et intempestifs). Douleur lombaire avec protrusion et hyperlordose. J'ai fourni des certificats médicaux au jaf. Ma question est: Le jaf peut-il m'obliger à prendre en charge les trajets malgré le certificat médical?

Je vous précise que Mr s'est éloigné du domicile.

Merci pour vos réponses.